

## La chenille processionnaire du CHENE.

La chenille est largement répandue en Europe. La Wallonie était, jusqu'à 2018, relativement épargnée. Malheureusement, des nids ont été observés sur plusieurs zones en Wallonie (Rochefort, Resteigne, Arlon, Virton, Dalhem et Plombières).



Chenille processionnaire (© Louis-Michel Nageleisen, DSF)



Nids (Quentin Leroy : Observatoire wallon de la santé des Forêts)

### Identification

- Tête est brune ou noire
- Flancs blancs avec de longs poils argentés, plaques brunâtre sur sa face dorsale
- Uniquement sur les **CHÊNES** en colonie d'au moins 100 individus
- Se déplacent en processions via un fil de soie entre les nids et les branches où elles se nourrissent.
- Libère des poils très **urticants** (0,2-0,3 mm) contenus dans de petites poches dorsales sur l'abdomen
- Nids de soie localisés sur le **TRONC** ou sous les **BRANCHES** charpentières.

**ATTENTION** de ne pas les confondre avec d'autres chenilles d'insectes comme l'hyponomeute ou le bombyx disparate par exemple.



#### - **Les hyponomeutes :**

Ces chenilles sont présentes sur d'autres essences que le chêne. Elles tissent des toiles de grande taille. Les chenilles ne possèdent pas de poils et ne se déplacent pas en procession.

#### **Le bombyx disparate :**

Souvent confondu avec la processionnaire à cause de ses longs poils, elle n'est absolument pas urticante. Elle préfère les chênes mais peut s'attaquer à d'autres feuillus. Elle possède **5 paires de verrues bleues et 6 paires de verrues rouges**.



#### **Les moyens de lutte**

Ces différentes actions doivent être réalisées par des professionnels (pompiers, protection civile ou prestataires spécialisés). L'utilisation des insecticides ou des nettoyeurs haute pression peuvent éparpiller ces poils urticants et poser des problèmes pendant plusieurs années.

- Chalumeau
  - o Dangereux en forêt ou par temps sec
  - o Nécessité d'être équipé valablement
- Enlèvement mécanique
  - o Besoin de combinaison complète de protection
- Traitement chimique
  - o Application dans les premiers stades
  - o Risque élevé d'échec
  - o Difficulté de trouver des produits homologués
  - o N'enlève pas le caractère urticant des poils présents dans les nids

### Qui doit intervenir ?

- En forêt :
  - o Forêts communales et domaniales = DNF
  - o Forêts privées = Propriétaire privé
- En dehors de la forêt :
  - o En domaine privé = Propriétaire privé
  - o En domaine public = gestion par la commune

### Les risques pour la santé animale et humaine

Les poils urticants se terminent par de petits crochets qui se détachent facilement de la chenille lors d'un contact ou sous l'effet du vent, les promeneurs et les cyclistes peuvent également être affectés lors d'un passage à proximité d'un lieu où la chenille est présente. Les poils restent présents, même après le départ des chenilles, parfois pendant plusieurs années. **En cas de problème grave, il faut faire appel aux services d'urgences (112) ou au centre antipoison (070/245.245).**

- **Contact avec la peau** : apparition d'une éruption avec de sévères démangeaisons. Les poils urticants se dispersent aisément par la sueur, le grattage et le frottement ou par l'intermédiaire des vêtements.
  - o EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :
    - Ôter les vêtements avec des gants, les laver à température élevée et sécher au séchoir
    - Laver la peau abondamment à l'eau et au savon
    - On peut se servir de papier collant pour décrocher les poils urticants
    - Brosser les cheveux
- **Contact avec les yeux** : développement après 1 à 4 heures d'une conjonctivite. Des réactions inflammatoires sévères peuvent également avoir lieu.
  - o EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
    - consulter un ophtalmologue rapidement.
- **Contact par inhalation** : irritation des voies respiratoires (éternuements, maux de gorge, difficultés à déglutir, bronchospasme).
  - o EN CAS DE CONTACT AVEC LES VOIES RESPIRATOIRES :
    - L'évaluation des symptômes respiratoires se fait par un médecin qui donnera un traitement adapté.
- **Contact par ingestion** : inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins qui s'accompagne de symptômes tels que hypersalivation, vomissements et douleurs abdominales.
  - o EN CAS D'INGESTION :
    - Diluer la quantité de poils ingérés en buvant un grand verre d'eau. On peut tenter d'enlever les poils de la muqueuse de la bouche en raclant ou en les "épilant" à l'aide de papier collant.
- Les **animaux de compagnie** et le **bétail** sont également vulnérables par contact, voire ingestion.

### Que faire en cas de suspicion de chenilles processionnaires ?

- Si chêne + nid soyeux + nombreuses chenilles en procession = probabilité d'avoir des chenilles processionnaires → **contacter l'Administration communale auprès de Julie Hautenaue au 086/32.02.55 ou via [julie.hautenaue@publilink.be](mailto:julie.hautenaue@publilink.be)**

Vous pouvez également contacter :

- En forêt, contacter l'OWSF pour avoir une confirmation [quentin.leroy@spw.wallonie.be](mailto:quentin.leroy@spw.wallonie.be)
- Hors forêt, contacter la Région via l'adresse [chenilleprocessionnaire@spw.wallonie.be](mailto:chenilleprocessionnaire@spw.wallonie.be)

Sources : OWSF